

## PÉCULE DE VACANCES: «LA VÉRITÉ SI JE MENS» SELON SYPOL.BE

Sypol.be dans son Flash 182 du 5 février ment sans en avoir l'air. Car l'usage de la sémantique s'apparente pleinement au mensonge lorsqu'elle est utilisée de cette manière-là.

Tout d'abord, pour vous rappeler les tenants et aboutissants concernant le pécule de vacances (et pas Copernic comme l'écrit insidieusement Sypol.be), et à la vérité concernant cet Arrêt dont s'enorgueillit Sypol.be (qui s'apparente à l'oiseau coucou – qui niche dans le nid des autres - en volant la victoire d'autrui), nous vous renvoyons à notre Newsletter n°15 en date du 11.02.2014.

Concernant ce dernier Flash de Sypol.be, nous avons interpellé la ministre et sa réponse est éclairante quant à la valeur des prétentions de Sypol.be. Il nous apparaît très clairement que cette association essaie de forcer la main – maladroitement – à l'autorité politique. En effet, comme à nous une semaine avant eux, elle leur a annoncé souhaiter convaincre ses partenaires de payer et de payer tout. Mais elle n'a eu la démarche que vendredi passé (le 7/02 soit deux jours après publication du Flash) en attente de cet avis de l'InterCabinet qui s'est fait attendre jusqu'au jeudi 6/02! Inexactitude chronologique importante. Elle ne les a jamais félicités, bien au contraire puisqu'elle regrette de devoir consacrer cette somme d'argent à cela plutôt qu'à garantir le recrutement en suffisance pour faire face aux départs à la pension.

Enfin, elle n'a cité aucune date, et bien imprudente elle aurait été si elle l'avait fait puisqu'elle doit encore convaincre ses partenaires..

Ce n'est pas ainsi qu'on agit ! Non plus qu'en vous incitant à envoyer un recommandé à votre Président de collège (si vous relevez d'une zone de police, car les « bons » conseils de Sypol.be ne semblent s'attacher qu'aux collègues de police locale) qui ne saura de toute façon rien y faire et n'appréciera pas votre démarche. Ce qu'il faut faire, c'est envoyer l'huissier à la seule autorité compétente pour débloquer le dossier : la ministre de l'Intérieur. Pour notre part, c'est ce que nous avons fait, sans tapage.



Il faut donc simplement attendre les effets de cette action absolument légale, fondée, et sans danger individuel pour vous.

## PRÉAVIS DE GRÈVE SYPOL.BE

Le préavis de Sypol.be a été abordé en CNSP aujourd'hui matin et de manière unanime, les quatre organisations syndicales ont pris acte.

Du bref débat au sujet du contenu de ce préavis, il ressort la conclusion collégiale qu'il faut - avant d'aller plus loin dans la discussion - que l'autorité produise les **chiffres** précis que représentent les idées portées par le préavis ; et que l'autorité demande les avis **légaux** des différents partenaires comme la Commission Permanente de la Police Locale, l'Union des Villes et des Communes ... En attendant, ce point est donc mis en continuation.

- Vincent Gilles – Vincent Houssin